



La section 13 organise ses portes ouvertes

Le 19 mai 2011 à partir de 18h30

5 Rue du Commandant Mage 13001 Marseille

et vous propose de venir débattre avec elle et ses invités autour d'un verre sur le thème :

Accompagnement social, accompagnement à la citoyenneté ?!

Débat animé par : Emmanuelle Hamann (ANAS 13).



Art. 24 - Les objectifs de la profession et la façon dont ils sont pratiquement mis en œuvre, doivent faire l'objet d'études et de réflexions constantes de la part des Assistants de Service Social, pour assurer la qualité du service rendu à l'utilisateur.

Code de Déontologie illustré, Titre IV : Obligation envers la profession

Ce soir là également :

Présentation des activités de l'ANAS et de la section 13

Présentation du projet de la section.

Préinscription souhaitée : anas.section13@gmail.com

Pour plus d'informations : <http://anas13.over-blog.com>

ASSOCIATION NATIONALE DES ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL
SECTION DES BOUCHES-DU-RHONE
Journée portes ouvertes du 19 mai 2011.
DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL A L'ACCOMPAGNEMENT A LA CITOYENNETE

La profession d'assistant de service social est au cœur de la question sociale. C'est-à-dire qu'elle est à l'intermédiation entre le social, l'économique et le politique. Aussi, si les deux premières dimensions apparaissent prises en compte par notre profession de façon habituelle, il devient de plus en plus nécessaire de promouvoir la troisième.

La dimension du politique est celle de l'exercice de la citoyenneté. Mais d'après nous, la citoyenneté que cherche à promouvoir la profession d'assistant de service social dépasse le simple cadre juridique. La citoyenneté dont nous parlons n'est pas uniquement le droit à se présenter à des élections ou encore à voter à l'âge de 18 ans. La citoyenneté est d'après nous appartenance et participation. Appartenance à un territoire, par le fait d'y résider. Participation à ce territoire par sa présence et son activité sociale, quelle qu'en soit la nature. Dans cette acception la citoyenneté est à même de redéfinir le cadre juridique qui la limite.

Mais que peuvent faire les assistants de service social pour participer au développement de cette forme de citoyenneté ? Que peut faire l'Association Nationale des Assistants de Service Social (ANAS) ? A partir de quelles pratiques professionnelles ? C'est bien là tout le débat qui s'ouvrira lors de notre soirée portes ouvertes du 19 mai 2011 et qui se prolongera dans la vie de la section 13 de l'ANAS dès les réunions de section suivantes.

Nous savons que des expériences de promotion d'une citoyenneté active ont connu un certain succès à travers le monde. Au Brésil, dans les années 60, sous l'impulsion du pédagogue Paolo Freire des cercles de culture permirent à des millions de brésiliens d'accéder à un processus d'alphabétisation, et ensuite de conscientisation. On trouve également ce type d'expérience du politique en service social au Canada, avec le développement de la pensée et des pratiques du « Développement du Pouvoir d'Agir – DPA ». Le point commun à ces deux processus est l'intention de promouvoir une participation citoyenne la plus large possible.

Notre but n'est pas de placer nos pas exactement dans ce qui a pu se faire ailleurs et dans le temps. Nous souhaitons bien plus faire travailler notre imagination et notre créativité professionnelle afin d'élaborer une pratique politique en service social qui soit adaptée à la réalité de notre territoire ainsi qu'à sa diversité. Mais préalablement il s'agirait, de nous interroger à notre propre rapport à la citoyenneté et au politique.

C'est à la fois l'objectif de ces portes ouvertes et de l'élaboration en cours de notre projet de section, projet que nous souhaitons ouvrir au maximum d'adhérents de l'ANAS section 13, ainsi qu'à tous les professionnels du social et citoyens intéressés.